



Aix*Marseille
université
Socialement engagée

INSPÉ

Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
d'Aix-Marseille

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2021

Aix-Marseille Université

Plus grande université francophone, Aix-Marseille Université (AMU) accueille plus de 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 grands campus aux standards internationaux. Propriétaire de son patrimoine, l'université est présente sur 9 grandes villes dans 4 départements.

Sa Fondation universitaire A*Midex, qui porte l'IDEX pérennisée, contribue au développement d'un pôle pluridisciplinaire et interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 122 structures de recherche en lien avec les grands organismes nationaux.

Cinq grands domaines sont principalement investis :

- | *l'énergie*
- | *les sciences de l'environnement et de l'univers*
- | *les sciences de la vie et de la santé*
- | *les sciences et technologies avancées*
- | *les sciences humaines et sociales*

Faisant le pari de l'interdisciplinarité, qu'AMU place au cœur de sa stratégie de développement, elle a déjà créé des Pôles d'Innovation Territoriaux (PIT), la Cité de l'Innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM), 15 instituts d'établissement garantissant les passerelles entre recherche et formation, et favorise l'accès à des plateformes technologiques labellisées, pour les acteurs économiques.

Université responsable et engagée, Aix-Marseille Université fait du « bien vivre ensemble » une priorité et s'illustre dans les classements internationaux par sa politique de lutte contre les discriminations et plus globalement, sa politique de RSE.

Largement ouverte sur le monde depuis sa création (10 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômes en partenariat international), elle est associée avec 8 partenaires européens au sein de « CIVIS, a European Civic University », contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

L'Inspé forme les enseignants de l'académie d'Aix-Marseille qui eux-mêmes formeront les générations futures impliquées dans le développement économique sur notre territoire.

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'Inspé d'Aix-Marseille, vous nous aidez à former les enseignants de vos enfants !

Elle est pour l'entreprise une occasion de **renforcer son partenariat avec l'Inspé et AMU** et une manière efficace de **valoriser localement** l'utilisation de cet impôt.

Qu'en faisons-nous ?

- | *Acquisition du matériel pédagogique pour nos sites de formation (ordinateurs, vidéo projecteurs, bureaux...)*
- | *Enrichissement du fond documentaire mis à la disposition des étudiants et des personnalités extérieures*
- | *Renforcement des équipements informatiques*
- | *Recrutement de conférenciers de réputation internationale*
- | *Aide au financement de stages étudiants à l'étranger*

Comment verser la taxe d'apprentissage (TA) ?

| En 2021, le solde de votre taxe d'apprentissage doit être versé directement aux établissements de formation habilités, dont Aix-Marseille Université.

| Ce solde, représentant 13 % de 0,68 % de votre masse salariale de 2020, doit faire l'objet d'un versement libératoire avant le 1^{er} juin 2021, que l'université matérialisera par l'émission d'un certificat d'encaissement.

Composante (faculté, école ou institut) et intitulé complet du/des diplôme(s) bénéficiaire(s).

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ - INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

Date limite de versement :
au plus tard le 31 mai 2021

Code UAI :

Diplôme / Code RNCP :

Vous pouvez directement verser la taxe d'apprentissage en vous connectant sur <https://ta.univ-amu.fr> et en suivant la démarche indiquée

ou

en remplissant et renvoyant le formulaire ci-contre et en adressant votre versement :

| Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, adressé à la composante concernée (adresse en bas de page) ou à l'Agence Comptable de l'université (58 bd Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07). **En joignant le présent avis de versement.**

| Par virement bancaire sur le compte d'Aix-Marseille Université :
IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 2006 780
BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer sur votre ordre de virement la référence TA + code UAI de la composante figurant ci-contre.

Versement de la TA 2021

Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Mail du contact TA :

NB : Vous devez impérativement mentionner les informations ci-dessus pour pouvoir recevoir le reçu libératoire de la taxe d'apprentissage.

MONTANT EN € :

Comment verser la taxe d'apprentissage (TA) ?

| En 2021, le solde de votre taxe d'apprentissage doit être versé directement aux établissements de formation habilités, dont Aix-Marseille Université.

| Ce solde, représentant 13 % de 0,68 % de votre masse salariale de 2020, doit faire l'objet d'un versement libératoire avant le 1^{er} juin 2021, que l'université matérialisera par l'émission d'un certificat d'encaissement.

Composante (faculté, école ou institut) et intitulé complet du/des diplôme(s) bénéficiaire(s).

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ - INSPÉ MEEF - MENTION 1 PREMIER DEGRÉ : PROFESSEUR DES ÉCOLES

Date limite de versement :
au plus tard le 31 mai 2021

Code UAI : 0134009M

Diplôme / Code RNCP : 00023201

Vous pouvez directement verser la taxe d'apprentissage en vous connectant sur <https://ta.univ-amu.fr> et en suivant la démarche indiquée

ou

en remplissant et renvoyant le formulaire ci-contre et en adressant votre versement :

| Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, adressé à la composante concernée (adresse en bas de page) ou à l'Agence Comptable de l'université (58 bd Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07). **En joignant le présent avis de versement.**

| Par virement bancaire sur le compte d'Aix-Marseille Université :
IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 2006 780
BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer sur votre ordre de virement la référence TA + code UAI de la composante figurant ci-contre.

Versement de la TA 2021

Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Mail du contact TA :

NB : Vous devez impérativement mentionner les informations ci-dessus pour pouvoir recevoir le reçu libératoire de la taxe d'apprentissage.

MONTANT EN € :

Comment verser la taxe d'apprentissage (TA) ?

| En 2021, le solde de votre taxe d'apprentissage doit être versé directement aux établissements de formation habilités, dont Aix-Marseille Université.

| Ce solde, représentant 13 % de 0,68 % de votre masse salariale de 2020, doit faire l'objet d'un versement libératoire avant le 1^{er} juin 2021, que l'université matérialisera par l'émission d'un certificat d'encaissement.

Composante (faculté, école ou institut) et intitulé complet du/des diplôme(s) bénéficiaire(s).

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ - INSPÉ MEEF - MENTION 2 SECOND DEGRÉ : PROFESSEURS DES COLLÈGES ET LYCÉES

Date limite de versement :
au plus tard le 31 mai 2021

Code UAI : 0134009M

Diplôme / Code RNCP : 00024458

Vous pouvez directement verser la taxe d'apprentissage en vous connectant sur <https://ta.univ-amu.fr> et en suivant la démarche indiquée

ou

en remplissant et renvoyant le formulaire ci-contre et en adressant votre versement :

| Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, adressé à la composante concernée (adresse en bas de page) ou à l'Agence Comptable de l'université (58 bd Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07). **En joignant le présent avis de versement.**

| Par virement bancaire sur le compte d'Aix-Marseille Université :
IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 2006 780
BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer sur votre ordre de virement la référence TA + code UAI de la composante figurant ci-contre.

Versement de la TA 2021

Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Mail du contact TA :

NB : Vous devez impérativement mentionner les informations ci-dessus pour pouvoir recevoir le reçu libératoire de la taxe d'apprentissage.

MONTANT EN € :

Comment verser la taxe d'apprentissage (TA) ?

| En 2021, le solde de votre taxe d'apprentissage doit être versé directement aux établissements de formation habilités, dont Aix-Marseille Université.

| Ce solde, représentant 13 % de 0,68 % de votre masse salariale de 2020, doit faire l'objet d'un versement libératoire avant le 1^{er} juin 2021, que l'université matérialisera par l'émission d'un certificat d'encaissement.

Composante (faculté, école ou institut) et intitulé complet du/des diplôme(s) bénéficiaire(s).

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ - INSPÉ MEEF - MENTION 3 ENCADREMENT ÉDUCATIF : CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Date limite de versement :
au plus tard le 31 mai 2021

Code UAI : 0134009M

Diplôme / Code RNCP : 00024459

Vous pouvez directement verser la taxe d'apprentissage en vous connectant sur <https://ta.univ-amu.fr> et en suivant la démarche indiquée

ou

en remplissant et renvoyant le formulaire ci-contre et en adressant votre versement :

| Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, adressé à la composante concernée (adresse en bas de page) ou à l'Agence Comptable de l'université (58 bd Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07). **En joignant le présent avis de versement.**

| Par virement bancaire sur le compte d'Aix-Marseille Université :
IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 2006 780
BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer sur votre ordre de virement la référence TA + code UAI de la composante figurant ci-contre.

Versement de la TA 2021

Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Mail du contact TA :

NB : Vous devez impérativement mentionner les informations ci-dessus pour pouvoir recevoir le reçu libératoire de la taxe d'apprentissage.

MONTANT EN € :

Comment verser la taxe d'apprentissage (TA) ?

| En 2021, le solde de votre taxe d'apprentissage doit être versé directement aux établissements de formation habilités, dont Aix-Marseille Université.

| Ce solde, représentant 13 % de 0,68 % de votre masse salariale de 2020, doit faire l'objet d'un versement libératoire avant le 1^{er} juin 2021, que l'université matérialisera par l'émission d'un certificat d'encaissement.

Composante (faculté, école ou institut) et intitulé complet du/des diplôme(s) bénéficiaire(s).

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ - INSPÉ MEEF - MENTION 4 PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION : RESPONSABLES DE FORMATION

Date limite de versement :
au plus tard le 31 mai 2021

Code UAI : 0134009M

Diplôme / Code RNCP : 00027264

Vous pouvez directement verser la taxe d'apprentissage en vous connectant sur <https://ta.univ-amu.fr> et en suivant la démarche indiquée

ou

en remplissant et renvoyant le formulaire ci-contre et en adressant votre versement :

| Par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université, adressé à la composante concernée (adresse en bas de page) ou à l'Agence Comptable de l'université (58 bd Charles Livon, 13284 Marseille Cedex 07). **En joignant le présent avis de versement.**

| Par virement bancaire sur le compte d'Aix-Marseille Université :
IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 2006 780
BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer sur votre ordre de virement la référence TA + code UAI de la composante figurant ci-contre.

Versement de la TA 2021

Entreprise :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° Siret :

Mail du contact TA :

NB : Vous devez impérativement mentionner les informations ci-dessus pour pouvoir recevoir le reçu libératoire de la taxe d'apprentissage.

MONTANT EN € :

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

Pascale Brandt-Pomares - Directrice

L'éducation, l'école et la formation accompagnent les jeunes générations. En soutenant l'Inspé (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation), vous nous aidez à préparer les futurs enseignants de l'école primaire, du collège, du lycée et tous les étudiants qui se forment dans notre Institut.

L'Inspé est présent dans toute l'académie d'Aix-Marseille. C'est une composante d'Aix-Marseille Université. Il est localisé sur 4 sites de formation situés à Aix-en-Provence, Avignon, Digne-les-Bains et Marseille.

L'Inspé est chargé de former les professionnels dans les domaines de l'enseignement de l'éducation et de la formation au travers du master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) en collaboration avec les autres composantes d'Aix-Marseille Université et d'Avignon Université. Un ensemble de parcours permet également de former dans des domaines plus particuliers tels que rédacteur professionnel ou en conception et management de formation en prévention des risques professionnels.

L'Inspé développe et soutient des recherches en éducation avec le Laboratoire ADEF (Apprentissage, Didactique, Évaluation, Formation) et la structure fédérative de recherche, SFERE Provence qui rassemble 23 laboratoires. L'Inspé participe au projet AMPIRIC-Aix-Marseille) qui fait partie des trois pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation sélectionnés dans le cadre du PIA3. Ce projet vise à améliorer les performances des élèves, notamment ceux qui sont en difficulté, dans leur apprentissage des savoirs fondamentaux tout au long de leur parcours scolaire.

L'Inspé établit de nombreux partenariats et conventions avec des facultés d'éducation et de grandes universités nationales et internationales. Il est ouvert sur le monde et intervient dans des projets de formation, d'expertise et recherche aux niveaux régional, national, européen, méditerranéen et international.

L'école en chiffres

3 000 étudiants

4 sites de formation : Aix-en-Provence, Avignon, Digne-les-Bains et Marseille

19 parcours de formation

4 mentions de Master MEEF

Rattachement à :

1 laboratoire de recherche ADEF

1 structure fédérative de recherche SFERE Provence



Siège de l'Inspé : Campus Étoile site de Saint-Jérôme – 52 Avenue Escadrille Normandie Niemen – 13013 Marseille
Contact : Patricia Scoppetta – Responsable du secrétariat de la direction – patricia.scoppetta@univ-amu.fr